

VILLE DE PONTARLIER
REGION BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Interdiction de circulation rue Pierre Mendès France le 2 juin 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Monsieur MILLET, gérant du magasin MOTO PERFORMANCES sis 2, rue Pierre Mendès France afin d'interdire la circulation au-devant de son commerce à l'occasion des Portes Ouvertes et du show freestyle organisé le dimanche 2 juin 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation

Dimanche 2 juin 2024, de 8 h 00 à 20 h 00, la circulation sera interdite à tout véhicule :

- Rue Pierre Mendès France : entre la rue Edgar Faure et la rue Auguste Junod.

ARTICLE 2 -

Les barrières Vauban et les panneaux de déviation qui découlent du présent arrêté seront déposés par les agents de la DVEP et mis en place par les organisateurs.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police Nationale
1 ex. Pompiers
1 ex. DEA
1 ex. MOTO PERFORMANCES
1 ex. Pôle Citoyenneté

PONTARLIER, le 6 mai 2024

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué à la
Citoyenneté,

Romuald VIVOT